Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260610-CC2026_06_45-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 57

PRÉSENTS : 53

VOTANTS : 56

L'an deux mille vingt six, le dix juin
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; COLIN Christophe, Landunvez ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; STIENNE Thierry, Le Conquet ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel ; LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel ; COROLLEUR Bruno, Molène ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; DENIEL Romain, Ploudalmézeau ; LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; VINCE Logann, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; SAUNIER Solenn, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; BRIEND Patrick, Porspoder ; MASSON Catherine, Porspoder ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; GULCZINSKI Xavier, Saint Renan ; BERTHEVAS Jean-Jacques, Trébabu ; TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
HUELVAN Annaïg, Le Conquet a donné pouvoir à MILIN Jean-Luc
TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à MEAR Stéphane
DAMOY Valérie, Ploudalmézeau a donné pouvoir à BIVILLE Sébastien
CHAMPEAU Joël, Plougonvelin

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260610-CC2026_06_45-DE

Madame GODEBERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

CC2026_06_45 : BUDGET OFFICE DE TOURISME IROISE BRETAGNE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

Exposé

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent quand ceux-ci sont différents de l'affectation provisoire et, éventuellement, de décrire des opérations nouvelles.

Pour le budget Office de tourisme Iroise Bretagne, il convient d'adopter un budget supplémentaire selon le tableau ci-dessous :

Fonctionnement

BP 2026		BS	Total
002 - Excédent de fonctionnement reporté	598 803,00 €	- 0,30 €	598 802,70 €
TOTAL CHAPITRE 002	**598 803,00 €**	**- 0,30 €**	**598 802,70 €**
706 - Prestations de services	285 000,00 €	0,30 €	285 000,30 €
TOTAL CHAPITRE 70	**431 300,00 €**	**0,30 €**	**431 300,30 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT - RECETTES		**- €**	

BP 2026		BS	Total
673 - Titres annulés	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 67	**- €**	**1 000,00 €**	**1 000,00 €**
6262 - Frais de télécommnication	19 000,00 €	- 1 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 011	**688 726,00 €**	**- 1 000,00 €**	**687 726,00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT - DEPENSES		**- €**	

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-1 et suivants ;
VU la délibération de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise en date du 28 septembre 2016, décidant la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
VU l'article 10 des statuts de l'EPIC Tourisme Iroise Bretagne ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
VU l'affectation des résultats 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission ressources et moyens du 4 juin 2026 ;
CONSIDÉRANT que conformément à l'article L. 133-8 du code du tourisme, le budget de l'Office de Tourisme doit, après sa présentation au Comité de Direction pour délibération, être soumis à l'approbation du conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est invité à :

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260610-CC2026_06_45-DE

- APPROUVER le budget supplémentaire du budget Office de tourisme Iroise Bretagne tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le secrétaire de séance

Le Président,
TALARMIN André

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.